

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 17/09/2024

DECISION N° 20240917_B_109

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, ,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,
Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n°20230328_D_080 du Conseil Communautaire du
28 mars 2023 concernant la convention de délégation d'aides à
l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-
Loire

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SASU LAB PLASTICS
d'Aurec sur Loire**

Le Bureau,

N° 20240917_B_109

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la
délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des
entreprises avec le département de la Haute-Loire qui lui a été consentie par le Conseil
Communautaire en la matière,

- Décide d'attribuer une aide financière à la SASU LAB PLASTICS située rue des
Ribes à Aurec sur Loire avec faculté de substitution d'une SCI ou de toute
personne morale que l'acquéreur déciderait de se substituer, dans le cadre de
son projet de rénovation-réhabilitation de son bâtiment industriel (1050 m²):
- Le montant du projet s'élève à 85 032,26 € HT avec un financement du
Département sollicité à hauteur de 8 503,00 € et une aide de la Communauté de
Communes Loire Semène de 850,30 €.

La participation financière de la Communauté de Communes représente 10 %
du montant HT de l'aide départementale.

Aussi, si la subvention départementale est réajustée pour un quelconque motif,
la part relevant de la Communauté de Communes sera réajustée.

Une convention entre la SASU LAB PLASTICS le Conseil Départemental et la
Communauté de Communes Loire Semène, précisera les engagements des
contractants et les modalités d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur
de projet concerné.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.
- Charge Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière
correspondante.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 septembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240917-20240917_B_109-AU
Reçu le 24/09/2024